

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15 DECEMBRE 2020**

Le mardi quinze décembre deux mille vingt à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du huit décembre deux mille vingt, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON, Gisèle ARSAC, Fabrice CORDAT, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Juliette HAUW, Philippe BEAUNE, Serge PERRIN, Karine RICORT, Nathalie RAFFIN, Laurent LAFRECHOUX, Nicolas DUTARTRE, Clémentine PAGNIER, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER.

Pouvoirs déposés : Mme Agnès PESTRE à M. Fabrice MIALON, M. Pascal PEYRAT à Mme Véronique ROMEYER, M. Stéphane CESARATTO à M. Fabrice CORDAT, Morgane RICHARD à Clémentine PAGNIER, M. Frédéric BATTIE à M. Bernard CHAPELON, M Rémi FAVIER à Mme Véronique RESSEGUIER.

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

Le compte rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1 – REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFERENCE

Dans le cadre du contexte sanitaire et des dernières mesures gouvernementales liées à la lutte contre la pandémie de la Covid19 le **Conseil municipal**, décide à **l'unanimité**, de se réunir en visioconférence.

2- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et avec les quelques ajouts prévus par la loi NOTRE, le Conseil municipal a tenu le débat d'orientations budgétaires préalablement au vote du Budget Primitif 2021.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle cette année encore, une modification du calendrier budgétaire a été décidée et le Débat d'Orientations Budgétaires 2021 organisé en décembre.

Les prévisions budgétaires pour 2021, la liste des premières orientations en matière d'investissements, le présent rapport et l'état de la dette constituent le document d'information réglementaire.

→ CONTEXTE NATIONAL

Ce débat sur les orientations budgétaires 2021 s'effectue dans un contexte de crise sanitaire et une situation fiscale mouvants et incertains.

Le dégrèvement de la taxe d'habitation continuera à produire ses effets pour les contribuables. Cette réforme fige le produit fiscal pour les collectivités. Le risque potentiel encouru par les collectivités est, qu'à plus ou moins long terme, l'État ne leur compense plus la totalité des montants dégrévés, ce qui fragiliserait l'équilibre de leurs budgets.

La réforme d'ensemble de la fiscalité locale initiée dans le cadre de la stratégie de baisse des prélèvements obligatoires pour les ménages et les entreprises qui a confirmé l'exemption en 2020 du paiement de la taxe d'habitation pour 80% des foyers au titre des résidences principales devrait s'accompagner d'un projet de loi spécifique au cours de l'année 2021. A priori les baisses pour les 20 % non exonérés totalement devraient voir leur effet en 2021 mais toujours rien pour l'avenir des finances communales.

→ LES ORIENTATIONS POUR UNIEUX

- **La Covid 19** a aussi des conséquences budgétaires communales très fortes. En matière de dépenses d'investissement et de fonctionnement nous pensons utile de prévoir des dépenses imprévues importantes semblables à celle d'avril 2020.

Les plans de relance Région, Etat, Département, Saint-Etienne Métropole devraient nous permettre de continuer notre effort de rénovation énergétique du patrimoine.

En matière de recettes de fonctionnement notre collectivité sera impactée par une contraction des produits des domaines (notamment la restauration scolaire, l'accueil périscolaire, la culture) alors que les dépenses de personnel afférentes demeurent.

Par ailleurs, le SIDR est fortement impacté par une baisse de toutes ses recettes : cuisine centrale, crèche, Maison de l'Amitié (absence d'accueil de nouveaux résidents depuis mi-mars). Cela impacte mécaniquement les 4 communes, principales contributrices du SIDR.

L'ensemble de ces conséquences financières ne pourront être évaluées qu'en cours d'année, c'est la raison pour laquelle l'Ordonnance concernant les budgets locaux prévoit une limite de 15% pour les dépenses de fonctionnement soit sur la base du CA 2019 c'est-à-dire une somme de plus de 1 Mn€.

Nous prévoyons 200 000€ en Fonctionnement 125 000€ en Investissement de dépenses imprévues pour faire face à la crise sanitaire.

- **Pas de hausse d'impôts.** Comme nous en avons pris l'engagement, nous ne ferons pas appel à la fiscalité après les décisions prises en novembre 2015, à l'unanimité du Conseil municipal dans le cadre de la renégociation des emprunts toxiques et de leurs conséquences sur le taux des impôts locaux.

- **Poursuivre la gestion rigoureuse**, la recherche d'économies et le désendettement, après la baisse des indemnités d'élus en 2016 et les réorganisations de services. En même temps que cette réduction, nous avons la volonté de maintenir la qualité et l'efficacité du service public. Vous trouverez également, le document établi par le service Finances qui prend en compte l'ensemble de ces éléments et qui aboutit à un autofinancement net de 656 000 €. Comme cela a été indiqué depuis 2008, notamment par l'audit effectué par la Chambre Régionale des Comptes, une ville qui, comme Unieux, a besoin de se désendetter, aurait besoin d'un autofinancement net minimum d'environ 1 million €, chacun verra que nous sommes loin de ce chiffre, conséquence des effets des Emprunts Toxiques.

- **Veiller à aider la bonne marche et d'abord la bonne reprise des associations.** Dans un contexte de rigueur, cette action en direction des associations, démontre l'importance de leur activité, de la plus-value sociale apportée par les nombreux bénévoles qui agissent quotidiennement dans ces associations et qui participent à la cohésion sociale.

Nous aurons encore à réfléchir aux solutions pour leur permettre de maintenir leur fonctionnement et quand cela sera possible d'un point de vue sanitaire, les accompagner dans leur reprise d'activités si précieuses pour la vie de nos habitants. S'il est certain que la commune ne pourra pas remplacer les recettes perdues lors des différentes manifestations habituelles depuis le printemps 2020, nous devons avec une méthode juste réexaminer notre effort pour nos associations Unieutaires.

- **Politique d'emprunt:** Même s'il s'agit d'une redite, il est important de repreciser le fondement de notre politique d'emprunt.

Après la sortie définitive des emprunts toxiques, ce budget et les prochains jusqu'à 2029 et 2034 doivent et devront prendre en compte les conséquences de cette renégociation.

Le schéma de l'endettement contenu en fin de document démontre la réalité de nos constats sur les emprunts toxiques qui étaient exprimés ainsi « *Comme nous l'a indiqué le résultat du référendum et aussi le vote unanime du Conseil municipal, nous continuons à considérer que c'était la seule solution responsable. Solution responsable, mais injuste pour les Unieutaires, puisqu'elle aboutit à une hausse d'impôt et aussi à une augmentation de l'endettement.* ».

Malheureusement les nouvelles jurisprudences ont démontré que notre attitude et le vote responsable des Unieutaires étaient bien la seule solution pour sortir de l'ornière, résultat de la gestion de la municipalité avant 2008.

En effet, si globalement le capital restant dû de la Ville d'Unieux était, en 2008, de 15 millions d'euros, somme que nous avons réduite sur le budget de la commune à un peu plus de 9 millions d'euros. Aujourd'hui, un nouvel endettement résultant de la négociation nous amène à plus de 16 millions d'euros.

S'il était envisagé par le Gouvernement de neutraliser au niveau des ratios les conséquences des emprunts toxiques et de leur renégociation il n'en est plus fait mention la réalité est tout de même celle-là.

Par ailleurs, je vous proposerai de continuer la politique de réduction de la dette en empruntant cette année en moyenne la moitié du remboursement en capital hors emprunts résultant de la renégociation soit 300 000 euros. Grâce à notre gestion de la trésorerie la plus fine possible et tout en inscrivant budgétairement ces emprunts, nous avons retardé au maximum la réalisation de ceux-ci et nous n'avons pas réalisé ceux de 2018 et 2019.

Dans les Budgets de ces deux années il était prévu au total 500 000 € d'emprunt. Dans les Restes à Réaliser il n'a été laissé que 370 000 € d'emprunt.

Nous n'avions pas prévu d'emprunt relais pour le lotissement communal en pensant travailler sur notre trésorerie. Compte tenu de l'incertitude immobilière nous devons réexaminer cette question soit sous forme d'augmentation de la ligne de trésorerie soit par un emprunt relais. Bien que la réglementation et la délibération déléguant au Maire la possibilité de contracter des emprunts jusqu'à hauteur de 500 000 euros et de la même somme pour les lignes de Trésorerie le permettent, je m'étais engagé, et je continuerai à le faire en fonctionnement normal, à demander l'avis du Conseil Municipal.

- Investissements :

En recettes, en plus de l'autofinancement, il pourra être prévu 400 000 € de FCTVA, 20 000 € de taxe d'aménagement, et 300 000 € de l'emprunt non réalisé en 2018 et 2019 selon notre rythme de désendettement ainsi que les recettes des subventions significatives obtenues.

En ce qui concerne les investissements 2021, les grandes lignes qui devraient être proposées sont les suivantes :

- Poursuite de notre effort d'économies énergie notamment par des réfections et isolation des façades
- Agrandissement du périscolaire de Côte Quart
- Aide Municipale à la Rénovation urbaine, isolation des logements et sécurité des commerces,
- Accessibilité des équipements publics, poursuite des travaux de mise en accessibilités (Ad'AP)
- Continuation d'un plan pluriannuel de passage de l'éclairage public en LEDS
- Continuation d'aménagement des équipements parc Nelson Mandela, parc dont l'utilisation est toujours remarquable.

Dans le document joint il s'agit de grandes masses qui seront précisées en fonction des procédures prévues par les règles de la commande publique.

Les montants sont indiqués dans les documents joints à l'ordre du jour,

Endettement : voir tableau ci-après

Engagements pluriannuels et impacts en fonctionnement des nouveaux équipements:

Sans objet

Documents joints :

BP 2021 fonctionnement et tableau investissement orientations après commission des finances du 02 décembre 2020, emprunts : endettement pluriannuel, diagramme de remboursement, diagramme capital restant dû.

FONCTIONNEMENT DEPENSES

prévision CA

		BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Charges gestion générale	011	1 920 000	1 997 403	2 040 000	2 100 000	2 000 000
Personnel	012	4 080 000	3 947 699	4 035 150	4 000 000	4 120 000
Charges gestion courante	65	1 400 000	1 409 417	1 747 220	1 600 000	1 400 000
Solde à charges + dépenses imprévues						200 000
Attén charges+dépenses imprévues (666) SIDR	66	64 000	0	40 000		40 000
Charges exceptionnelles	67	20 000	9 766	40 000	9 961	40 000
emprunt supplémentaire (66+16)		0	0	0		0
Intérêts des emprunts et dettes	66			0		0
Capital Emprunts et dettes	16	1 576 000	1 612 737	1 597 853	1 678 842	1 556 000
TOTAL DEPENSES		9 060 000	8 977 022	9 500 223	9 388 803	9 356 000

FONCTIONNEMENT RECETTES

		BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Produits du domaine	70	380 000	675 477	450 000	650 000	500 000
Impôts locaux (direct)	7311	4 680 000	4 695 878	4 768 000	4 768 000	4 820 000
Autres impôts locaux ou assimilés	73128		4 489		3 966	
Attrib. SEM	73211	868 000	868 607	856 000	856 000	840 000
Dotation solidaire communautaire SEM	73212	525 000	525 842	525 000	525 000	525 000
FNGIR	73221					
FSPIC	73223	190 000	186 939	190 000	190 000	180 000
EDF	7351	145 000	89 885	125 000	89 885	120 000
Droit de place	7336		1 850		0	
Emplacements publicitaires	73681					
Droits de mutations	7381	180 000	208 199	170 000	200 000	170 000
Autres taxes			1 380		705	
DGF	7411	1 030 000	1 005 091	1 000 000	1 000 000	980 000
DSR	74121	120 000	150 120	120 000	150 120	120 000
COMP TP	74833	0				
FCTVA	744	18 000	13 662	10 000	10 000	20 000
COMP TF	74834	28 000	9 158	10 000	10 000	10 000
COMP TH	74835	85 000	145 343	85 000	85 000	90 000
FNP (dotation nat de péréquation°)	74127	110 000	116 249	110 000	110 000	110 000
FNTP + autres attributions		512 000	724 553	600 000	600 000	600 000
Atténuation de charges	013	280 000	201 045	200 000	200 000	200 000
Autres pr. Gestion courante	75	200 000	237 986	220 000	220 000	200 000
Produit financier	76	527 000	527 783	527 000	527 782	527 000
Produits exceptionnels	77		26 650		0	
Reprises provisions	78					
Renegociation emprunts	16					
TOTAL RECETTES		9 878 000	10 416 186	9 966 000	10 196 458	10 012 000
		BP 2019		BP 2020		BP 2021
Epargne nette		818 000		465 777		656 000
TOTAL	74	1 903 000		1 935 000		1 930 000

INVESTISSEMENT ORIENTATIONS APRES COMMISSION DES FINANCES DU 2 DECEMBRE 2020	
RECETTES	
	PROPOSITIONS
Autofinancement	670 000 €
FCTVA	300 000 €
TAXE AMENAGEMENT	20 000 €
Emprunt 2021	300 000 €
subvention plan relance 2020	200 000 €
subvention peri scolaire cote quart val ronziere plan de relance 2021	800 000 €
subvention façades Côte quart	200 000 €
TOTAL RECETTES	2 490 000 €
DEPENSES TECHNIQUEMENT OBLIGATOIRES	
Matériel informatique	50 000 €
Mobilier de bureau	10 000 €
Mobilier scolaire	10 000 €
Matériel divers services	30 000 €
Divers travaux bâtiments	30 000 €
Travaux imprévus et réseaux	10 000 €
Divers imprévus	50 000 €
TOTAL DEPENSES OBLIGATOIRES	240 000 €
TRAVAUX ECOLES	
Ecole élémentaire Bourg	35 000 €
Montée d'escalier + couloir RDC (côté classe de directrice) / points d'eau montée d'escaliers	
Ecole maternelle Bourg	
Réfection de la fin du couloir (peinture) sol de petite section, couloir PVC + grand couloir réfection plafond : pose de faux plafond pose de leds + plafond salle polyvalente	
Ecole Elémentaire Langevin	
Toiture terrasse + couloir montées escaliers	
Ecole maternelle Langevin	35 000 €
Rénovation sanitaire Réfection ABCD + local personnel d'entretien	
Groupe scolaire Val Ronzière	35 000 €
Maternelle réfection salle de motricité sol au plafond + Elémentaire liaison ancienne salle de bibliothèque --> péricole + réfection des sols des deux premières salles à gauche	
Ecole élémentaire Vigneron	35 000 €
Volets, peinture montée escaliers	
Ecole Maternelle du Vigneron	35 000 €
Rénovation sanitaires Portail cour pour accès PMR	
TOTAL ECOLES	175 000 €
TRAVAUX AUTRES BATIMENTS	
sports associations (agrandissement côté buvette +tribune)	100 000 €
autres peri scolaires 50 000 (1er crédit pour peri scolaire vigneron)	50 000 €
Facades Val Ronziere	300 000 €
Periscolaire Cote quart déjà financé 80 K€	900 000 €
	1 350 000 €
TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE	
Eclairage public LED	100 000 €
Aide projets eco energie habitat et equipements de securité	150 000 €
TOTAL ECONOMIE D'ENERGIE	250 000 €
VEHICULES	
Remplacement de véhicules CTM + achat de matériel	50 000 €
	50 000 €
Divers travaux	
A PRECISER	30 000 €
TOTAL	30 000 €
DEPENSES IMPREVUES	125 000 €
TRAVAUX DE VOIRIE HORS SEM	
voirie	50 000 €
TOTAL DES DEPENSES PROPOSEES	2 270 000 €

Endettement pluriannuel

COM - VILLE D'UNEUX

Budget : COM - Période : de 01/01/2020 au 31/12/2030 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

Budget Commune M14

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2020	1 598 470.34 €	473 843.13 €	1 124 627.21 €	0.00 €	0.00 €	14 462 263.69 €
2021	1 555 541.06 €	435 413.68 €	1 120 127.38 €	0.00 €	0.00 €	13 707 836.48 €
2022	1 521 639.03 €	400 691.84 €	1 120 947.19 €	0.00 €	0.00 €	12 887 509.10 €
2023	1 522 135.55 €	364 856.70 €	1 157 278.85 €	0.00 €	0.00 €	11 766 561.91 €
2024	1 523 107.30 €	328 397.69 €	1 194 709.61 €	0.00 €	0.00 €	10 609 283.06 €
2025	1 522 177.29 €	288 467.84 €	1 233 709.45 €	0.00 €	0.00 €	9 414 573.45 €
2026	1 523 723.56 €	249 819.83 €	1 273 903.73 €	0.00 €	0.00 €	8 180 864.00 €
2027	1 524 191.20 €	208 713.49 €	1 315 477.71 €	0.00 €	0.00 €	6 906 960.27 €
2028	1 512 932.68 €	166 622.80 €	1 346 309.88 €	0.00 €	0.00 €	5 591 482.56 €
2029	687 711.91 €	123 312.86 €	564 399.05 €	0.00 €	0.00 €	4 245 172.68 €
2030	687 797.71 €	105 183.54 €	582 614.17 €	0.00 €	0.00 €	3 680 773.63 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, 24 voix pour, 5 abstentions (C. Ledda, B. Chapelon, V. Resseguier, F. Battie, R. Favier) prend acte du débat d'orientations budgétaires 2021.

3 - BP 2021

Dans l'attente du vote du budget 2021, le Conseil municipal, à l'unanimité, 24 voix pour, 5 abstentions (C. Ledda, B. Chapelon, V. Resseguier, F. Battie, R. Favier), autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant délégation à engager et à liquider 25% des dépenses du précédent budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 et des décisions modificatives, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

Pour le chapitre 20 : 70 000 € - (2020 / 282 481.27 €)

Pour le chapitre 21 : 200 000 € - (2020 / 802 317.57 €)

Pour le chapitre 23 : 723 000 € - (2020 / 2 894 259.16 €)

4 – SIDR : PARTICIPATION FINANCIERE EXCEPTIONNELE DE LA COMMUNE

Comme il a été indiqué lors du dernier Conseil municipal, les communes membres du Syndicat Intercommunal Des Rives ont décidé d'apporté leur soutien financier au SIDR pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire traduites notamment par une baisse importante des recettes du syndicat. Ces crédits ont été inscrits dans la Décision Modificative n°2. Pour rappel il s'agit de : 51 170 € pour le SIDR, 37 110 € pour la cuisine centrale et donc un montant total de 88 280 €.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'apporter son soutien financier au SIDR pour un montant total de 88 280 €, réparti comme suit : 51 170 € pour le SIDR, 37 110 € pour la cuisine centrale.

5 - SUBVENTION CHORALE « SI L'ON CHANTAIT »

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution de la subvention annuelle 2020 relative à l'aide à l'emploi associatif pour la Chorale « Si l'on chantait », d'un montant de 355€ pour le financement de la cheffe de Chœur de la chorale.

6- CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS VILLE D'UNIEUX / CENTRE SOCIAL 2021-2024

Une convention d'objectifs entre la Caisse d'Allocations familiales, le Département de la Loire, la Ville d'Unieux et le Centre Social accompagne l'agrément du Centre social. Celui-ci est accordé par la CAF au titre de la fonction d'animation globale, de coordination et de l'animation collective famille sur 4 ans. La convention prend en compte les missions définies par chaque partenaire en fonction des orientations nationales ou locales auxquelles il se réfère. Parallèlement la Ville d'Unieux et le Centre social sont liés par une convention traduisant les objectifs locaux du Centre social et la participation financière de la commune allouée au Centre social.

Le Conseil municipal **autorise, à l'unanimité**, Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à cet effet à signer les deux conventions relatives au Centre social (la convention d'objectifs pluri-partenaires entre la CAF, le Département de la Loire, la Ville d'Unieux et le Centre Social 2021-2024 et la convention Ville d'Unieux/Centre social 2021-2024). Le Conseil municipal **décide à l'unanimité**, d'attribuer pour 2021, une subvention de 161 303 € pour le fonctionnement générale de la structure et des activités et une subvention de 0.76 € par enfant pour l'accueil de Loisirs sans hébergement sur la base suivant le taux horaire déclaré auprès de la CAF.

7 – AVENANT A LA CONVENTION VILLE D'UNIEUX / ECOLE SAINTE LUCIE

Conformément à la loi du 26 juillet 2019 et au décret n° 2019-1555 du 30 décembre 2019 relatif aux modalités d'attribution des ressources dues aux communes au titre de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire, la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées doit désormais prendre en compte tous les enfants qui auront 3 ans avant le 31 décembre de la même année civile, de la rentrée scolaire (PS2), dont les parents résident sur la commune. Continueront à être exclus de ce paiement, les enfants n'ayant pas atteint 3 ans avant le 31 décembre de la même année civile de la rentrée scolaire.

La somme annuelle pour 2020-2021 s'élève à 701.25 euros par enfant habitant la commune, cette somme sera réévaluée chaque année en prenant l'indice INSEE de la consommation comme base au 1er janvier de l'année précédente, ainsi la somme ci-dessus indiquée s'entend comme ayant pour base l'indice INSEE du 1er janvier.

Le calendrier de versement sera maintenu en l'état, à savoir pour l'année scolaire 2020-2021, une première part a été versée en juillet 2020, une deuxième part en octobre 2020, c'est lors du versement du solde de cette année scolaire, en mars, que sera ajoutée la somme à verser pour les enfants de 3 ans, ce calendrier sera appliqué pour tous les prochains exercices.

Il est entendu entre les parties que ces sommes versées concernent seulement les élèves dont les parents habitent à Unieux, pour permettre la vérification de cette condition, l'école s'engage à transmettre à la commune, la liste des enfants ainsi que l'adresse des parents habitant la commune d'Unieux.

Le Conseil municipal **par 23 votes pour, 3 vote contre** (V. Romeyer, P. Peyrat, S. Perrin) et **3 abstentions** (J. Hauw, M. Richard, C. Pagner) **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à cet effet à signer l'avenant à la convention entre la commune d'Unieux et l'Ecole Sainte Lucie relatif à la prise en compte dès l'année scolaire 2020-2021, de tous les enfants qui auront 3ans avant le 31 décembre de la même année civile, de la rentrée scolaire (PS2), dont les parents résident à Unieux.

8 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DU PÔLE SANTÉ AU TRAVAIL

Le Centre de gestion de la Loire propose un service dédié à la médecine professionnelle et préventive au bénéfice de nos agents. Depuis plusieurs années, la commune d'Unieux adhère à ce service.

Le Conseil municipal **décide, à l'unanimité**, de prolonger cette adhésion au service optionnel du Pôle Santé au Travail du Centre de gestion de la Loire pour 3 ans et pour un coût de 94 € par agents pour l'année 2021 dont 7€ de frais de gestion et **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer la convention à intervenir.

9 – AFFAIRES FONCIERES

a. Suite à la désaffectation des parcelles AI 400 et AI 661, lors de la réunion du Conseil municipal du 28 septembre 2020, le Conseil municipal, **à l'unanimité, approuve** l'échange suivant :

- Indemnisation de la SARL LR IMMO à hauteur de 5000€ pour abandon de la servitude de passage à son profit.

- Cession pour partie des parcelles AI 400 et AI 660, (surface 152m²) au profit de la SARL LR IMMO représentée par M. LARABI Rabah – Lot le verger, route de Bel air, 42230 ST VICTOR SUR LOIRE, pour un montant de 5 000€, conformément à l'avis des domaines du 06/11/2020, valeur vénale 5000€.

b. M. et Mme MEDJHADI ont signé le 06 décembre 2019 une promesse de vente avec la commune, pour l'acquisition du lot N°3 situé rue Simone WEIL, quartier LA FONTAINE.

Suite à des études de sols complémentaires liées aux problèmes miniers, des fondations spéciales sont préconisées. Ces fondations (pieux de 60 à 80cm de diamètre, profondeur 13m) ont un coût important : 126 648€ TTC (devis du 30/11/20 PYRAMID).

Vu les problèmes de faisabilité économique du projet, M. et Mme MEDJHADI souhaitent renoncer à l'acquisition du lot n°3.

Il est proposé au Conseil municipal de donner une suite favorable à la demande de M. et Mme MEDJHADI et de renoncer à la cession du lot n°3 en annulant la promesse de vente.

Le Conseil municipal **à l'unanimité, décide** de rembourser à M. et Mme MEDJHADI l'étude de sols initiale au permis de construire à hauteur de 1500€ comme décidé en Conseil municipal du 03 juin 2019, et **décide** de leur rembourser également l'indemnité d'immobilisation de 3500€ versée lors de la signature de la promesse de vente.

10-VCEU RELATIF A LA CREATION D'UNE TAXE SUR LES MOUVEMENTS FINANCIERS AU SEIN DE L'UNION EUROPEENNE

« Soutien à la proposition de Pierre Larrousurou de création d'une taxe sur les mouvements financiers au sein de l'Union Européenne »

L'euro-député socialiste Pierre Larrousurou défend, depuis de nombreuses années, l'idée d'une taxation sur l'ensemble des mouvements financiers, au sein de l'Union Européenne, une thèse qu'il a exposée dans ses nombreux travaux. Pierre Larrousurou a démontré l'intérêt de la mise en place d'un investissement européen de grande ampleur pour financer la lutte contre le réchauffement climatique et donc faciliter la transition écologique. Un effort d'investissement concernant aussi la recherche, la santé et le renforcement de la cohésion sociale en faveur d'un certain bien-être humain, conforme à des valeurs humanistes ne réduisant pas l'homme à ses seules fonctions de producteur et consommateur de richesses.

Durant 18 jours, l'eurodéputé français a mené une grève de la faim dans les locaux du parlement européen à Bruxelles afin d'obtenir du Conseil de l'Union Européenne une augmentation du budget pluriannuel privilégiant l'homme et le développement durable, à travers l'introduction de cette taxe sur les transactions financières, dont le taux serait de 0,1%, qui pourrait rapporter environ 60 milliards d'euros à l'échelle européenne.

La France a déjà introduit, depuis 2012, suite aux réflexions portées par les Présidents de la République, Nicolas Sarkozy et François Hollande, une « taxe Tobin à la française » de 0,3 % due sur les achats de titres de 130 sociétés dont le siège social se situe en France et dont la capitalisation boursière dépasse 1 milliard d'euros. Au titre de l'exercice fiscal en cours, cette taxe pourrait rapporter, d'après les premières estimations, 1,2 milliard d'euros, son rendement le plus important, preuve que les transactions financières n'ont jamais été aussi intenses.

Preuve aussi qu'il faut aller désormais plus loin si nous voulons tirer les enseignements des erreurs d'un passé récent que la pandémie met cruellement en évidence. En effet, depuis le début des années 80, en France, comme ailleurs dans le monde, on assiste à une inversion de la logique économique et sociale. Alors qu'il y a encore quelques années le partage des richesses de l'économie était de 70%- 30% en faveur des salaires au détriment des bénéfices, ce rapport s'est inversé permettant aux seconds d'atteindre le seuil de 70%. Cette situation est devenue socialement inacceptable et rend, au nom d'une rationalité financière mortifère, tout projet politique de long terme impossible.

D'ailleurs, comme le souligne la Cour des Comptes, la taxe mise en place en 2012 en France ne constitue pas un frein suffisant au développement des activités financières puisqu'elle ne contribue pas à produire les effets escomptés notamment concernant la fréquence des transactions.

A la lumière de l'ensemble de ces motifs, le Conseil municipal, à l'unanimité soutient les propositions de Pierre Larrousurou concernant la mise en place d'une taxation de 0,1%, à l'échelle européenne, sur les mouvements financiers pour dégager les ressources nécessaires destinées à répondre aux défis que la crise de la Covid-19 a mis en évidence.

11-SOUTIEN AUX SALARIES DE L'ENTREPRISE AUBERT ET DUVAL

L'entreprise Aubert Duval, groupe ERAMET, est située à Firminy. C'est une entreprise stratégique avec des capacités uniques de production en France notamment dans l'aéronautique. Ce secteur fortement impacté par la crise économique subit de plein fouet le ralentissement du transport aérien.

En 2017, l'entreprise avait déjà procédé à plus d'une vingtaine de licenciements, ce qui a laissé un traumatisme encore vivant pour les salariés et leurs familles. Cette situation ravive toutes les craintes quant au devenir de ce site de production. Lors du comité social et économique central le 1^{er} décembre, la direction de l'entreprise a annoncé 17 suppressions de postes sur le site de Firminy.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, demande à ce que la procédure d'accompagnement signée avec l'état d'APLD (d'Activité Partielle de Longue Durée) soit prorogée de 1 an aujourd'hui à 3 ans pour maintenir l'emploi et le savoir-faire sur le site de Firminy.

Puisque ce savoir-faire, revêt un intérêt stratégique pour la France et que l'Etat possède 26% du capital de l'entreprise, le Conseil municipal à l'unanimité, demande à l'Etat de faire en sorte de maintenir les intérêts souverains Français et l'emploi sur le territoire.

Intervention Ensemble Pour Unieux

Un débat d'orientation budgétaire en visioconférence, c'est dommage, mais le respect des conditions sanitaires nous obligent à échanger autrement.

Nous avons bien compris que pour pouvoir bénéficier rapidement des aides des plans de relance de l'état, de la région, le département, nous devons débattre et voter le budget au plutôt tout en respectant les procédures. Vous nous présentez une note de synthèse sans surprise, il est vrai que le contexte actuel de crise sanitaire engendre beaucoup d'incertitudes.

Une note prudente certes, qui devra se retrouver dans votre proposition de budget. En effet anticipations réalistes, prévisions pertinentes, et prudence, sont indissociables pour construire un budget responsable.

Permettez-nous quelques remarques : beaucoup de redites par rapport au DOB des années précédentes mais nous arrivons aux limites. A titre d'exemple, lorsque vous parlez de la baisse des indemnités des élus de la majorité en 2016 sous l'ancienne mandature. Nouvelle mandature dit nouvelle répartition et nouvelle base de calcul basée sur l'indice terminal de la

fonction publique qui a augmenté 2 fois depuis 2017. Actuellement la part des indemnités est revenue à la normale.

En fonctionnement, malgré les explications en commission nous notons, des imprécisions de libellé sur les lignes budgétaires de dépenses et de recettes. Cela ne modifie pas l'essentiel mais pour une meilleure compréhension il serait bien de préciser.

Frais de personnel : vous prévoyez une augmentation due à la revalorisation du régime indemnitaire des agents de la commune. Nous nous réjouissons que vous ayez enfin accepté de négocier avec les organisations représentatives du personnel. A Unieux nous avons un personnel compétent avec le sens service développé il est nécessaire de le protéger.

Vous prévoyez des dépenses imprévues pour la crise sanitaire nous sommes d'accord.

Nous partageons votre souci d'accompagner les associations de la commune. Elles sont importantes pour la cohésion sociale et nous devons rester vigilants quant à leur pérennité.

Investissement : Nous notons dans de vos orientations budgétaires, un investissement soutenu grâce à l'apport des aides des différents plans de relance.

Côté emprunt : Vous avez souscrit en mai 2020 un emprunt de 370 000 € sur les 500 000 € prévu sur 2019, (les souscriptions des années antérieures ayant toutes été réalisées cf Etat des dettes de la M14. Pour 2020 nous avons bien noté que vous avez signé en juillet 2020 un emprunt de 300 000 € qui sera émis au premier trimestre 2021.

Pour conclure, nous ne mettons pas en cause votre gestion courante de la commune dans un contexte particulier. Vous faites des choix qui vous appartient, ce ne sont pas nos choix même si en validons certains. nous nous nous abstiendrons sur le DOB.

Fait à Unieux, le 17 décembre 2020.

Le Maire,

Christophe FAVERJON

